



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Archives nationales

Question écrite n° 61604

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la mise en oeuvre des décisions relatives aux archives. Il insiste en particulier sur l'urgence de cette réforme ainsi que sur le projet de construction d'une cité des archives adaptée aux exigences actuelles de notre société. Il demande au Gouvernement les mesures et les moyens qu'il entend mettre en oeuvre à ce sujet, en rappelant l'importance pour la conservation et la valorisation de notre patrimoine historique et culturel d'une gestion optimale des archives.

Texte de la réponse

En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il est précisé que les conditions difficiles de fonctionnement des Archives nationales qu'il relève sont dues en particulier à la saturation et à l'inadaptation des locaux. Toutefois il est à souligner qu'en dépit de cette situation les Archives nationales continuent à remplir leurs missions essentielles, et notamment celle de communication au public des documents constitutifs de notre patrimoine historique. Il n'en demeure pas moins que la construction d'un nouveau centre pour les Archives nationales est une nécessité et le ministère de la culture est déterminé à faire avancer ce dossier. Les éléments techniques permettant d'éclairer le Gouvernement à cet égard sont en cours de rassemblement et le mettront en mesure de prendre d'ici à la fin de l'année une décision quant à son implantation.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61604

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3040

Réponse publiée le : 23 juillet 2001, page 4236